



100 rue La Fayette, 75010 Paris
www.GroupeRF.com

Pour chroniquer la manifestation et obtenir une invitation :
lhonorat@grouperf.com

RÉGLER À L'AMIABLE LES LITIGES FISCAUX

Mardi 13 novembre 2007
Concorde Saint Lazare, Paris
18 h - 21 h



Dans la plupart des cas, il est de bonne stratégie de régler les litiges avec l'administration fiscale en amont et de favoriser la conciliation. Régler à l'amiable ces différents nécessite la mise en place d'actions spécifiques. Cette soirée a pour but d'en décoder les usages et d'en souligner les écueils.

- Quels sont les moyens de conciliation et quand sont-ils possibles ?
- Quand la conciliation est-elle opportune ?
- Comment aborder et utiliser de façon efficace les moyens de conciliation offerts par les textes ?

Avec les interventions de :

- Jean-Pierre CASIMIR, Professeur à l'université de Bourgogne, Directeur du Centre de recherches fiscales, Membre du Conseil scientifique du Centre européen de fiscalité de Bruxelles.
- Éric MEIER, Avocat à la cour, Baker & McKenzie
- Jean-Marie TOUZET, Expert comptable, Chargé de cours en fiscalité à l'université de Bourgogne

Objectifs de la journée :

- Vous initier aux subtilités des recours amiables avec l'administration
- Evaluer vos opportunités de succès & identifier les recours opportuns
- Bénéficier de la pratique et de l'expérience de professionnels aguerris

Public concerné :

- Avocat fiscaliste, Avocat en droit des affaires
- Expert Comptable
- Directeur Administratif et Financier
- Directeur Fiscal
- Directeur comptable
- Dirigeant d'entreprise

Directeur scientifique

Jean-Marie TOUZET, Expert comptable, Chargé de cours en fiscalité à l'université de Bourgogne

Laure HONNORAT - Service Conférences

Tél : 01 47 70 44 46

lhonorat@grouperf.com